

FICHE D'INFORMATION L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

Les Droits de l'Homme pour tous

La résolution 60/251 de l'Assemblée générale, instituant le Conseil des droits de l'homme, dispose que le Conseil aura pour vocation « de procéder à un examen périodique universel (EPU), sur la foi d'informations objectives et fiables, de la manière dont chaque État s'acquitte de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme de façon à garantir l'universalité de son action et l'égalité de traitement de tous les États ; se voulant une entreprise de coopération fondée sur un dialogue auquel le pays concerné est pleinement associé et qui tient compte des besoins du pays en matière de renforcement de ses capacités, cet examen viendra compléter l'œuvre des organes conventionnels sans faire double emploi.

Les objectifs de l'Examen Périodique Universel

Les objectifs de l'EPU sont :

- L'amélioration de la situation des droits de l'homme sur le terrain;
- Le respect par l'État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme et l'évaluation des faits nouveaux positifs et des difficultés rencontrées;
- Le renforcement des capacités de l'État et de l'assistance technique en consultation avec l'État intéressé et avec l'accord de celui-ci;
- La mise en commun des meilleures pratiques entre les États et les autres parties prenantes;
- Le soutien à la coopération pour la promotion et la protection des droits de l'homme;
- L'encouragement à coopérer et à dialoguer sans réserve avec le Conseil, les autres organes des droits de l'homme, et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme.

Les bases de l'Examen Périodique Universel

Selon la résolution 60/251, l'examen se fonde sur :

- La présentation d'un rapport national par l'État intéressé basé sur des renseignements rassemblés qui peuvent être présentés oralement ou par écrit, sous réserve que l'exposé écrit résumant les renseignements ne dépasse pas 20 pages;
- Une compilation, établie par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, des renseignements figurant dans les rapports des organes conventionnels, des procédures spéciales, y compris les observations et les commentaires de l'État intéressé, et d'autres documents officiels des Nations Unies, qui n'aura pas plus de 10 pages;
- D'autres informations crédibles et dignes de foi émanant d'autres parties prenantes à l'examen périodique universel devraient être prises en considération par le Conseil (ONGs et institutions nationales des Droits de l'Homme). Le Haut-Commissariat fait un résumé de ces informations dans un document de 10 pages au maximum.

Les pays de la sous-région qui seront examinés de 2008 à 2011

2ème session 2008	3ème session (2008)	4ème session (2009)	5ème session (2009)	6ème session (2009)	10ème session (2011)
Gabon	Burundi	Cameroun	République Centrafricaine	République Démocratique du Congo	Rwanda
			Tchad	Guinée équatoriale	Sao Tomé et Príncipe
			Congo		

Comment contribuer ?

Envoyez vos contributions six mois avant la tenue de la session de l'examen périodique à : UPRsubmissions@ohchr.org

Le processus

L'examen périodique universel est conduit au sein d'un groupe de travail composé des 47 membres du Conseil des droits de l'homme.

Le document final de l'examen se présente sous la forme d'un rapport consistant en un résumé des débats, des conclusions et/ou recommandations, et des engagements pris volontairement par l'Etat intéressé.

Conformément à la résolution 5/1, les États sont encouragés à « procéder à des consultations de grande envergure au niveau national avec toutes les parties prenantes » pour rassembler les renseignements qu'ils entendent soumettre (para. 15(a)).

Les recommandations faites à l'issue de l'examen périodique universel, en tant que mécanisme coopératif, devraient être appliquées au premier chef par l'État intéressé et, selon qu'il conviendra, par d'autres parties prenantes intéressées (para 33).



Inscrivez-vous
GRATUITEMENT à notre liste de diffusion,
ENVOYEZ nous votre adresse E-mail.

LIENS UTILES

Haut Commissariat aux droits de l'homme : <http://www.ohchr.org>

Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale : <http://www.unchrdd.org>

Examen périodique universel : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>



**Centre des Nations Unies
pour les droits de l'Homme et la Démocratie
en Afrique Centrale**

Marie-Evelyne Petrus-Barry
Représentante Régionale

Localisation

Nouvelle route Bastos
1705 rue N°606

Adresse postale

BP 836, Yaoundé, Cameroun
Tel: +237 22 21 24 74
Fax: + 237 22 21 24 75
Email: unchrdd-ca@undp.org

Site web : <http://www.unchrdd.org> - Anglais
<http://www.cnuhd.org> - Français